

Animation

Pascale De Morel

Directrice juridique

Durée

3 h 30 sur 1 matinée

Tarif

• **Coop** : Prise en charge

Sous conditions. Facturation en cas d'annulation < 15 j.

• **Hors Coop** : 1.000,00 € TTC

Prix /pers. Stagiaires issus d'OLS ou travaillant pour des Coop'Hlm

Sessions 2024

5 février • 9h-12h30

@ Distanciel

27 mai • 9h-12h30

@ Distanciel

Présentation

Le AirBnB est une pratique qui a connu une forte croissance ces dernières années, et cela risque de s'aggraver d'autant plus avec l'organisation des Jeux Olympiques en France.

Malgré les interdictions inscrites dans les règlements de copropriété, certains ménages mettent leurs habitations en location. Cette formation permettra aux gestionnaires de copropriété de savoir comment réagir dans ces situations-là.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les cas de AirBnB
- Comprendre les risques que cela comporte pour la copropriété
- Savoir comment réagir et quels sont les outils légaux à disposition des gestionnaires

Public

Gestionnaire de copropriétés • Gestionnaire locatif.

Prérequis

Aucun prérequis.

Méthodologie et évaluation

- Exposé didactique
- Échanges entre participants
- Évaluation du positionnement, des acquis et du niveau de satisfaction des apprenants par le biais de quatre questionnaires en ligne

Programme

- **Évolution de la réglementation des locations de courte durée**
Connaître le cadre légal pour mieux l'appréhender
- **Les outils pour s'opposer à la location de courte durée :**
 - le contenu du RCP
 - enregistrement et déclaration en mairie
 - clause d'aggravation des charges
- **Agir sur le fondement des troubles du voisinage : comment ?**



Contact

07 63 47 37 68

formations@arecoop.fr



www.arecoop.fr